

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois le 04 juillet à 19 h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mers-sur-Indre, sous la présidence de M. Christian ROBERT, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 juin 2023

PRESENTS : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, Mme Jeannine SAULLE, M. Philippe HUGOTTE, Mme Aurélie ROTY-LEPERS, Mme Emilie BARON, M. Romain DUVAL, Mme Nicole COLIN, M. Stéphane RENAULT, Mme Maryse CLAIRON.

ABSENT : M. Eddy BURLINSKI

POUVOIRS : Mme Valérie SWIRBLESKA donne pouvoir à Mme Hélène BEHRA, Mme Michèle BREUILLAUD donne pouvoir à Mme Nicole COLIN

Secrétaire de Séance : Mme Hélène BEHRA

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2023 ;
- Gîte - Demande ;
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de la Couarde 2022 ;
- Questions et courriers divers.

GITE – DEMANDE EXCEPTIONNELLE (délib.n°01 du 04.07.2023)

Monsieur le Maire expose la demande de Mme Jean-Jacques présidente de l'association « les donneurs de sérénade » qui organise lors d'un stage de chants lyriques plusieurs représentations à titre gracieux dans notre commune. Elle demande la gratuité du gîte pour la période du mercredi 26 juillet au mardi 2 août soit 6 nuitées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte à titre exceptionnel la gratuité du gîte pour l'association pour les nuitées du 26 juillet au mardi 2 août 2023 soit 6 nuitées.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COUARDE 2022 (délib.n°02 du 04.07.2023)

Monsieur Jean Marc LAFONT donne lecture du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau proposé par le syndicat des Eaux de la Couarde de Crevant. Vu l'obligation à laquelle les communes concernées sont tenus d'établir un rapport en vertu des dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Compte tenu de l'intérêt des données qui servent à alimenter l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Cet observatoire se veut être un outil de pilotage à notre service qui

nous permet notamment de suivre l'évolution de nos services et de comparer leurs performances avec des situations similaires. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide le rapport annuel 2022 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable collectif proposé par le syndicat des Eaux de la Couarde (rapport en annexe).

DIVERS :

- PLUi : Une réunion publique devrait avoir lieu en octobre.
- Prestation des Gas du Berry dans le cadre de « ballade en Boischaut » sera présent sur la commune le samedi 26 aout le rendez vous est fixé sur la place du village pour se rendre en bus jusqu'à la Mare au Diable ou une prestation aura lieu suivi dans le bourg par un apéritif concert suivi d'un petit bal.
- Mare au Diable : Les travaux sont terminés -La mare est en eau.
- Mme Jeannine SAULLE démissionne de son poste d'adjointe mais reste néanmoins conseillère.

Après des questions diverses la séance levée à 20h30.

Le Maire,



Christian ROBERT.

La secrétaire,



Hélène BEHRA.